



HAL
open science

D'une marge à l'autre, regard sur la pluriactivité dans les espaces ruraux

Hélène Tallon

► **To cite this version:**

Hélène Tallon. D'une marge à l'autre, regard sur la pluriactivité dans les espaces ruraux. Aux marges du travail, Octarès, 2016, Le travail en débats, 978-2-36630-052-9. halshs-03401212

HAL Id: halshs-03401212

<https://shs.hal.science/halshs-03401212>

Submitted on 25 Oct 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Chapitre 15

D'une marge à l'autre, regard sur la pluriactivité dans les espaces ruraux

Hélène Tallon

Tallon H. (2016). D'une marge à l'autre, regard sur la pluriactivité dans les espaces ruraux. Dans José-Angel Calderon, Lise Demailly et Severin Muller (Dir.), Aux marges du travail. Toulouse, Octarès éditions, (p.199-210).

Si dans les années 1970-1980 de nombreux espaces ruraux enclavés et peu aptes à entrer dans le nouveau jeu de la compétitivité territoriale ont pu être considérés par les services de l'État comme des zones en déshérence dont il fallait définir de nouvelles vocations, c'est que les activités de leurs populations suscitaient au mieux l'indifférence, au pire la méfiance. La pluriactivité, cet ordinaire séculaire des espaces ruraux, ne cesse d'être marginalisée par la société moderne, alors même qu'elle se maintient fermement dans le secteur agricole et progresse significativement dans d'autres secteurs d'activité, parallèlement au mouvement de revitalisation des zones rurales.

Parler de pluriactivité et d'espace rural nous amène à interroger simultanément trois marges : celle de l'espace géographique sur lequel se déploie cette forme d'activité, celle de la modernisation agricole qui fera d'elle un contre modèle, et enfin celle de la société salariale. La pluriactivité est historiquement associée à un secteur professionnel, l'agriculture, et à son espace support, l'espace rural, mais ne s'y limite pas. C'est dans une perspective élargie aux évolutions du travail que nous proposons de l'appréhender dans ce chapitre. Nous définissons la pluriactivité comme l'exercice de plusieurs activités professionnelles réalisées successivement ou simultanément dans l'année, indépendamment du statut sous lequel elles sont réalisées. Partant de cette définition englobante, Aude Benoît et Françoise Gerbaux (1999) ont conduit les premiers travaux de fond concernant la pluriactivité non agricole. Encore aujourd'hui, c'est cette définition floue et non consensuelle qui nous permet de cerner cette pratique.

1. La pluriactivité, une activité marginale pour espace marginalisé ?

1.1 Une première marge : l'espace rural

Marges, périphéries, arrière-pays, régions arrières, espaces intermédiaires, confins, autant de termes qui placent les espaces ruraux dans une dualité et une relation plus ou moins marquées à un centre identifié comme tel (la ville, l'urbain, etc.). Faiblement créateurs de richesse, à l'écart des pôles décisionnels, porteurs de représentations négatives, ils désignent des espaces ruraux faiblement polarisés et fortement dépendants des ressources extérieures, « des espaces géographiques manifestement à l'écart des modèles de développement dominants » (Couturier, 2007, p. 23).

Jusqu'aux années 1980, de nombreux espaces ruraux sont considérés comme des espaces en déshérence, non compétitifs eu égard aux reconfigurations économiques de l'après guerre. De nombreux territoires ruraux doivent en partie leur survie à la vision décalée des néo-ruraux des années 1960-1970 sur « la qualité de vie » de ces espaces, abandonnés par les autochtones pour lesquels l'avenir était ailleurs. Innovateurs par désir de rester vivre sur un

territoire, ces néo-ruraux ont combiné deux logiques, celle de l'adaptation au handicap et celle de la valorisation des potentialités spécifiques d'un milieu contraignant (Dérioz, 1997), réintégrant pour ce faire la pluriactivité à leurs pratiques quotidiennes. Aujourd'hui ces espaces bénéficient d'un large retour en grâce, comme en témoignent leurs dynamiques démographiques comparables à celles du territoire national (Laganier et Vienne, 2009). Mais ces espaces ruraux et périphériques en pleine mutation demeurent aussi, voire deviennent pour certains, des espaces d'accueil de populations en marge. Car les migrations vers le rural ne sont parfois que l'autre face de l'exclusion urbaine, et génèrent des dynamiques de paupérisation qui, bien que discrètes, n'en sont pas moins présentes (Berthod-Wurmser, 2012 ; Pagès, Vachée, Dansac et coll., 2014).

1.2 Une deuxième marge : la modernisation agricole

C'est dans le vocabulaire technique agricole que le terme pluriactivité apparaît, en parallèle à la politique de modernisation agricole des années 1960 (Carneiro, 1996). Les lois d'orientation de 1960 et 1962 dont se dote la France, et qui seront mises en œuvre dans le cadre de la Politique Agricole Commune, spécialisent ce secteur et créent un véritable métier d'agriculteur-producteur. Dans cette agriculture moderne, la pluriactivité n'a pas de place structurelle et la pratique est appelée à disparaître. Si le terme émerge, c'est avant tout pour rendre visible la segmentation des activités opérée dans le nouveau modèle de l'exploitation agricole, et faire ainsi le tri entre « vrais » et « faux » agriculteurs. Mais dès les années 1980, la pluriactivité s'affiche comme une modalité d'exercice de l'activité agricole permettant de répondre aux crises sectorielles récurrentes, ou comme une alternative à un modèle de modernisation qui marginalise les nombreux espaces impropres à l'intensification¹. En effet, bien que peu d'agriculteurs pluriactifs le revendiquent (même la Confédération Paysanne, prônant une agriculture « paysanne », historiquement pluriactive, reste réservée à son égard), la pluriactivité remet en cause le modèle de production agricole. Elle repose en effet sur l'élaboration « [de] systèmes complexes, mis au point empiriquement, indépendamment de tout modèle » (Couturier, 1994 p. 17). Alors que modernisation agricole rime avec augmentation des surfaces, de la productivité, de la capitalisation et de la spécialisation, les pluriactifs ne cessent de créer à contre courant d'autres conditions d'exercice de leur activité : surfaces plus petites (38 ha contre 50 ha en moyenne) et revenu moyen agricole plus faible (5 435 € contre 12 255 €), féminisation plus forte (27,5% contre 23,5%), entrée plus récente dans l'agriculture, etc. (Taleng, 2012).

En 40 ans la pluriactivité ne disparaît pas, bien au contraire, et si l'on constate que la proportion des chefs d'exploitation pluriactifs est stable depuis 1995 (autour de 20 à 25% selon les modes de repérage (Boudy, 2009 ; Agreste, 2013), celle des ménages pluriactifs augmente. En 2003, un foyer d'agriculteurs sur deux déclare un revenu d'activité non agricole contre 40% en 1997, et un tiers des chefs d'exploitation des petites exploitations –dites non professionnelles– exerce deux activités distinctes (Delame et Thomas, 2007).

Mais les logiques variées des pluriactifs agricoles (logique de rente, d'innovation, de conservation, logique patrimoniale, logique politique ou environnementale pour n'en citer que quelques unes) sont parfois totalement opposées d'un territoire et d'une production à l'autre. Appelés selon le contexte doubles actifs, pluriactifs, atypiques, hors normes, agri-ruraux voire agri-ruraux innovants, il n'est pas simple de rendre compte de la complexité et de la diversité de leurs pratiques. Leur hétérogénéité ne permet pas de faire d'eux une catégorie homogène, d'où l'extrême faiblesse des mouvements collectifs liés à la pluriactivité et la difficulté à

¹ Ces espaces, nommés « zones défavorisées agricoles », représentent 44% de la surface agricole utile de la France (Agreste, 2006).

fédérer ces agriculteurs derrière une représentation partagée du métier. D'autant plus que les adaptations des lois agricoles, en ouvrant le statut agricole à l'ensemble des activités exercées sur l'exploitation (tourisme, vente directe, etc.), a contribué d'une part à brouiller les frontières des métiers et d'autre part à reléguer une proportion grandissante d'agriculteurs dans les zones floues de l'activité, hors des statuts et de la visibilité professionnels (Aubert, 2013).

1.3 Une troisième marge : la norme d'emploi et les situations d'« entre deux »

C'est dans la *Loi Montagne* de 1985 que la pluriactivité est reconnue pour la première fois par le législateur. Son article 59 précise que « les travailleurs pluriactifs bénéficient d'une protection sociale qui prend en considération les conditions particulières dans lesquelles ils exercent leurs activités professionnelles ». En 1991, le Comité Interministériel d'Aménagement du Territoire (CIAT) décide « de favoriser la pluriactivité dans certaines zones comme un impératif de survie et comme un enjeu majeur d'aménagement du territoire ». En 1994, Hervé Gaymard, Député de la Savoie, dans un rapport intitulé *Pour le droit à la pluriactivité : propositions au Premier Ministre*, ouvre la notion de pluriactivité à l'ensemble de l'activité économique en général et à « toutes les catégories socioprofessionnelles, toutes les formes d'emploi (salarié, indépendant, libéral, etc.) et *tout le territoire*² ». La pluriactivité cesse, du moins dans les textes, d'être inféodée aux territoires marginaux.

Cependant, persiste encore aujourd'hui l'idée que la pluriactivité acte une fragilité socio-territoriale, et c'est bien sur cette base que se justifie une grande partie des politiques en sa faveur (Tallon, Dulcire et Dubien, 2013). Alors que, dans la pratique, les situations sont beaucoup plus diverses. Il serait tout d'abord très réducteur de ne penser la pluriactivité qu'en regard au secteur agricole, puisque qu'elle concerne tous les statuts sociaux. A ce jour l'étude quantitative la plus complète concernant la pluriactivité non agricole date de 1996, et a été réalisée à partir des déclarations de revenus de l'année 1990 de près de 300 000 foyers fiscaux français. Cette étude montre que près des deux tiers des pluriactifs n'ont aucun revenu agricole, que 25% des non salariés sont pluriactifs et que 86% des pluriactifs associent salariat et non-salariat (Biche, Gerbaux, Le Monnier et coll.,1996 ; Benoit et Gerbaux, *op.cit.*). Sont ainsi pluriactifs : 29,1% des agriculteurs ; 22,7 % des commerçants et artisans ; 39% des professionnels libéraux. Cette étude laisse de côté les pluriactifs n'ayant aucune activité indépendante. Les chiffres récents sont plus fragmentés mais vont dans le même sens, à savoir que la pluriactivité n'est pas une pratique marginale, qu'elle concerne tous les secteurs d'activité et qu'elle progresse dans le salariat et dans les formes souples d'entreprise. En 2010, hors secteur agricole, un tiers des 340 000 auto-entrepreneurs économiquement actifs et un indépendant "classique" sur dix cumulent leur activité indépendante avec un emploi salarié. L'étude ne dit cependant rien du cumul d'activités indépendantes. Elle pointe d'autre part un phénomène déjà bien observé dans la pluriactivité agricole, à savoir que quel que soit le secteur d'activité, le revenu global des pluriactifs dépasse largement le revenu des non-salariés monoactifs : pour les indépendants « classiques », il est supérieur en moyenne de 73 % à celui des monoactifs, tandis que pour les auto-entrepreneurs il est près de quatre fois plus élevé (Insee, 2015).

Dans les professions artistiques, secteur dans lequel la pluriactivité est la plus établie, ce sont entre 51 et 58% des intermittents du spectacle qui exercent au moins deux métiers du spectacle (Corsani et Lazzarato, 2009; Gouyon et Patureau, 2012), et si le sujet revient sur le devant de la scène, cela provient autant de changements de pratiques que d'évolutions des représentations du métier d'artiste et de son statut (Bureau, Perrenoud et Shapiro,2009).

² Souligné par nous

Enfin, dans le salariat strict, on peut observer que, là encore, la pluriactivité progresse. En 2006 elle concerne 5% des salariés (Befy, 2006). Cette progression découle de la rupture actuelle du modèle fordiste et de ses conséquences : montée du chômage, hétérogénéisation des formes d'emploi et progression du travail à temps partiel. En 2006, 24 % des salariés et 36% des femmes ne bénéficiaient pas d'un emploi à temps plein à durée indéterminée alors qu'ils n'étaient que 14 % en 1985 (Laurent, Mouriaux et Mundler, 2006). Le secteur d'activité perd son rôle structurant dans le déroulement du parcours professionnel, et les nouvelles configurations d'emplois qui apparaissent brouillent les frontières entre statut de salarié et d'indépendant. La pluriactivité trouve dans ces évolutions des conditions favorables à son développement, mais à ce jour l'exercice d'activités peu rémunératrices, morcelées ou discontinues limite toujours l'accès à certaines garanties conventionnelles, à la protection sociale, à une pension de retraite en rapport avec le temps d'activité effectif et le montant des cotisations versées, quand il n'exclut tout simplement pas le pluriactif des dispositifs de droit commun.

2 La pluriactivité en pratique : diversité, innovations et requalification du travail. Exemples dans les espaces ruraux du Languedoc-Roussillon et de la région PACA

Notre étude synthétise autour de la question de la marge les données sur la pluriactivité que nous recueillons et analysons depuis 2008, dans le cadre de divers travaux de recherche-action, le plus conséquent étant le PSDR3 « Intersama », (2008-2011), qui a permis d'interroger en Languedoc-Roussillon des pluriactifs, agriculteurs ou non et pour la plupart « néo-ruraux » et des responsables de structures d'accompagnement. Les résultats sur lesquels nous nous appuyons et dont nous proposons une nouvelle lecture ont été présentés dans plusieurs publications (Tallon, Valette et Dério, 2009 ; Tallon, 2011 ; Tallon et Tonneau, 2012 ; Fiorelli, Tallon, Dufour et coll., 2012 ; Tallon, Dulcire et Dubien, 2013). Le travail mené depuis 2012 avec les pluriactifs de la coopérative d'activité de la région PACA, dans l'objectif de repenser l'accompagnement à la pluriactivité proposé sur le territoire, est toujours en cours. Au final, ce sont près d'une centaine de pluriactifs et une quarantaine de structures d'accompagnement qui ont été rencontrés.

2.1 Métiers brouillés pour sphère professionnelle en question

Premier constat de nos entretiens, les enquêtés ne se désignent jamais d'eux même par un terme mettant en avant leurs activités multiples, bien qu'ils perçoivent très bien la singularité de leurs pratiques. Si nous pointons ce fait, c'est qu'il souligne le déficit d'identité de ces personnes se situant aux marges des professions. Dans la possibilité de « pouvoir se dire à soi-même et à autrui, et pouvoir être dit par autrui » (Heinich, 2008) se joue la reconnaissance professionnelle mais aussi sociale. En remettant en question la notion même de métier, ce « faisceau de tâches », les pluriactifs risquent la précarité identitaire, une diversification trop poussée des activités menant à la « désintégration professionnelle » (Sibaud, 2013).

Le droit du travail impose à l'individu de se définir dans une sphère professionnelle donnée et le pluriactif doit choisir une activité de référence qui aura le statut d'activité principale. C'est la nature de cette activité qui conditionnera l'accès aux droits de l'individu et de sa famille, et qui déterminera les normes auxquelles il devra se conformer (cotisations, réglementation, inscription dans un collectif professionnel, etc.). Or, chaque activité fait jouer trois statuts de natures différentes, le statut social, le statut juridique et le statut fiscal. Multiplier les activités entraîne donc des relations statutaires complexes. D'autre part, le

choix du rattachement au domaine d'activité est assez théorique car c'est l'activité qui domine en termes de temps de travail et de revenu dégagé qui est considérée comme principale par l'administration. Lorsque ces deux critères ne convergent pas, l'activité la plus rémunératrice devient principale. L'activité de référence n'est donc pas toujours l'activité identitaire, cette dernière perdant dans ce cas une grande partie de sa visibilité et de sa reconnaissance professionnelles. Être agriculteur « à titre principal » ou « à titre secondaire » n'ouvre pas les mêmes portes de la profession : « Un certain nombre de montagnards pluriactifs, et notamment les agriculteurs par ailleurs moniteurs de ski quelques mois par an, ont attiré l'attention des pouvoirs publics sur les conséquences dommageables de leur rattachement au régime de l'activité principale qui leur interdit le libre choix de leur caisse : compte tenu des critères retenus, pourtant agriculteurs dans les faits, ils perdent leur statut d'agriculteur et ne peuvent donc plus obtenir leur affiliation à la Mutualité sociale agricole (MSA). Il convient de rappeler que le bénéficiaire des aides agricoles, et en particulier de l'indemnité spéciale de montagne (art. R. 113-20 du code rural), n'est pas subordonné à l'affiliation au régime agricole. Néanmoins, il apparaît que, *dans la pratique*³, l'affiliation au régime agricole peut faciliter la procédure d'attribution des aides. » (Extrait du rapport d'information fait au nom de la mission commune sur la politique de la montagne déposé au Sénat le 9 octobre 2002, Amoudry, 2002).

Il est toujours possible de mettre en avant, dans sa vie sociale, l'activité identitaire, même si elle n'apporte pas de véritable statut ou de revenu solide. C'est ce que font les nombreux agriculteurs dits « non professionnels », « cotisants de solidarité » ou autres, ou encore une grande majorité d'écrivains ou d'artistes. Mais qu'en est-il lorsque l'individu navigue d'une sphère professionnelle à l'autre, qu'il ne cloisonne pas ses activités ou qu'il n'accorde pas un poids prépondérant à l'une ou à l'autre ? *Quand on me demande ce que je fais comme métier je ne sais pas quoi répondre* (Isabelle, Hautes Alpes, formatrice, accompagnatrice et consultante) ; *J'ai eu longtemps le sentiment que je n'avais pas de métier* (Valentin, Hautes Alpes, graphiste, illustrateur, webmaster). Cette remise en cause du métier inscrit dans un secteur professionnel unique est largement partagée par les pluriactifs rencontrés : *La pluriactivité est un choix délibéré de vie, une philosophie de vie, qui permet de ne pas avoir un seul métier 8h/jour* (Inès, Hérault, assistante maternelle et créatrice de chapeau). *Si un jour j'ai pas envie de faire un truc, je fais autre chose. S'il pleut, je change d'activité. Bon, pour les repas y'a pas de le choix, ça c'est figé. Mais pour le reste...* (Nicolas, Lozère, maraîcher, éleveur bovin et équin, table d'hôtes). Nos enquêtés vivent tous dans des espaces ruraux isolés. C'est donc en prenant en compte les ressources du territoire que de nombreux pluriactifs construisent leur système d'activité. *T'as ton projet, tu trouves ton terrain et un logement, et à partir de là tu refais ton projet, tu le modifies, tu l'adaptes à l'endroit où tu es. Si on veut s'en sortir dans une zone de montagne, il faut être pluriactif* (Sylvain, Lozère, poules pondeuses et entreprise de transformation de plats cuisinés). Dans cet espace avec lequel il leur faut composer, ils développent leurs compétences professionnelles en même temps qu'ils créent le cadre d'exercice de leur activité : *Quand je suis arrivée il y a 5 ans dans le Queyras, les gens m'ont dit qu'il y avait peu de travail, uniquement dans le tourisme, que c'était difficile. Alors que j'ai eu l'expérience inverse, il y a ici des milliers de possibilités* (Marianne, Hautes Alpes, contenu rédactionnel, graphisme, communication) ; *Ici tout est à faire et je pouvais trouver ma place. On arrive dans un territoire où on a la place de cheminer* (Lola, Hautes-Alpes, plasticienne vitrailliste, maison d'hôte) ; *Au départ l'installation s'est faite ici. [...] Ce n'était pas l'activité elle-même qui était visée mais plutôt prendre un territoire vierge et l'amener ou le ramener à la vie* (Martin, Aude, élevage caprin,

³ Nos italiques

bureau d'étude). Cette double volonté de vivre sur un territoire et de le dynamiser se traduit dans l'activité par de nombreuses pratiques truffées d'innovations : *J'étais perchman et berger dans le même temps au début. Et tout le monde était sur ce modèle. On ne changeait pas le schéma ancien. De nouvelles activités sont nées, il était nécessaire d'inventer de nouveaux métiers* (Jacques, Hautes Alpes, création paysagère, formation, gîte familial) ; *Ici on est « inventeur » de travail* (Olivier, Hautes Alpes, menuisier, accompagnateur montagne, multiservice).

De manière générale, les motivations existentielles structurent fortement le projet de création d'activité des entrepreneurs néo-ruraux (Saleilles, 2010), ce qui s'exprime clairement chez les pluriactifs rencontrés : *Installés dans les Hauts-Cantons depuis longtemps [...], nous souhaitons continuer de vivre ici, lieu privilégié par la qualité de vie environnementale et naturelle. D'où l'importance de l'idée de projet de vie basé sur une activité indépendante et économique pluriactive « légale » avec un statut spécifique et une reconnaissance* (Association des pluriactifs des Hauts Cantons de l'Hérault)⁴. Mais, outre une vision normative de l'activité, ils remettent aussi en question une certaine vision de la richesse et du revenu monétaire : *La question est de savoir s'il est légitime de rechercher une économie parallèle qui engendre un emploi dont nous sommes l'acteur principal, sans avoir l'obligation de s'octroyer un revenu trop poussé* (Association des pluriactifs des Hauts Cantons). *Quels éléments peuvent être pris en compte pour l'équilibre de mon projet pluriactif ? Je me suis rendu compte que beaucoup de choses auxquelles je tiens, que je fais dans mon quotidien, influent directement sur la sphère professionnelle et lui sont fortement liées alors qu'elles n'en font pas réellement partie. Ce qui m'a finalement plu, c'est la cohérence du tout. C'est aussi de faire apparaître clairement les éléments du système qui contribuent à réduire la dépendance aux seuls revenus monétaires. Ca a été comme une sorte de réponse à la question « Comment garder le cap d'un projet pluriactif alternatif » en même temps que la révélation que dans l'alternative j'y suis bien et que c'est ce qui m'anime... C'est comme une voie qui s'est ouverte...* (Olivier, Hautes Alpes, menuisier, accompagnateur montagne, multiservice).

De fait, cherchant à mettre en œuvre des combinaisons d'activité parfois particulièrement complexes, les pluriactifs sont les premiers à se saisir des innovations juridiques qui assouplissent le cadre d'exercice de l'activité indépendante ou les réglementations limitantes en cas de cumul d'activité, même si elles n'ont pas été pensées pour eux. Il est particulièrement intéressant de constater le succès des coopératives d'activité et d'emploi auprès des pluriactifs des zones rurales, alors que le statut d'entrepreneur salarié n'est pas le moins coûteux. Pourquoi, alors que le statut d'autoentrepreneur par exemple est sans conteste plus intéressant financièrement parlant, des créateurs, qui dégagent pour la plupart de faibles marges, se lancent-ils dans l'aventure coopérative ? *Une de mes motivations à intégrer la CAE, c'est ce statut à rallonge, je peux faire ce que je veux. J'ai plusieurs métiers différents et bien séparés (accompagnateur en montagne, animateur/formateur en éducation à l'environnement, photographe) mais dans la coopérative d'activité je n'ai plus qu'un seul métier, qui me permet d'utiliser de nombreuses compétences. Au lieu de faire des métiers différents, tout rentre dans la même boîte* (Rémi, Hautes-Alpes). *De plusieurs métiers j'en ai fait un seul. La question du métier est une question de légitimité, d'une nécessité de reconnaissance, de la relation à la confiance en soi* (Lola, Hautes-Alpes).

Outre la souplesse du statut d'entrepreneur-salarié, ne serait-ce pas justement cette capacité de la coopérative, outil collectif et territorial d'appui à la création d'activité et de

⁴ Suite à une expérimentation de formation/accompagnement financée par la Région Languedoc-Roussillon et portée par le Gréta des Hauts Cantons de l'Hérault et le Cirad (Tallon et Tonneau, *op. cit.*), les participants créeront une association et rédigeront un « manifeste de la pluriactivité », adressé à la fois aux élus du secteur, aux organismes d'accompagnement et aux habitants du territoire.

développement économique, à ouvrir un espace de reconnaissance des compétences et des nouveaux modèles d'activité qui fait la force de cette démarche ?

2.2 Vers la reconnaissance ?

Nous l'avons vu, pour exister professionnellement il faut être reconnu et acquérir une légitimité suffisante dans une sphère économique donnée. C'est donc dans le rapport entre les pratiques quotidiennes des acteurs d'un territoire et les institutions que se négocieront les possibilités de reconnaissance sociale, économique et professionnelle de formes d'activités surfant sur plusieurs marges : celle du droit, celle des métiers et celle des modèles économiques. La reconnaissance de la pluriactivité, qui peut paraître naturelle sur certains territoires, fait bouger la cohérence d'ensemble du modèle social appliqué à l'ensemble du territoire national. Nous pouvons voir comment la marge territoriale met frontalement en lumière le rapport à la norme territoriale et les frictions qui en découlent, altérant, au passage d'une échelle à l'autre, le « pouvoir d'agir » des acteurs. Les pluriactifs pour exister doivent donc se construire une place dans le dispositif de gouvernance territoriale. Mais, comme évoqué plus haut, la pluriactivité n'est pas qu'une simple stratégie d'adaptation à un contexte contraignant. Mettant à distance les stratégies classiques de développement et d'accumulation, surfant bien souvent sur la précarité de manière plus ou moins assumée, les pluriactifs placent de ce fait en porte à faux les accompagnateurs des dispositifs de soutien à la création d'activité. Les rares dispositifs actuels accompagnant des créateurs d'activités pluriactives/complexes à faibles revenus, portés par certains acteurs territoriaux, syndicaux ou politiques, s'apparentent à de véritables formes d'expérimentation sociale. Ces expérimentations font paradoxalement apparaître les ambiguïtés des politiques publiques en matière de pluriactivité, et, par effet de balancier, contrarient la mise en œuvre de politiques ciblées. Dans le domaine du tourisme par exemple, la reconnaissance du caractère pluriactif de l'activité, malgré son évidence pratique, se heurte frontalement aux politiques publiques, comme l'a montré en 2008 le conflit opposant l'Unedic aux salariés saisonniers qui au bout de trois saisons consécutives se voyaient exclus du droit à l'indemnisation du chômage. En arguant que « l'emploi saisonnier ne permettait pas en lui-même une insertion [professionnelle] durable » (Convention Unedic du 22 décembre 2005, article 1), l'Unedic et ses partenaires remettaient en question la notion même de travail saisonnier. Le large front de résistance, compte tenu de l'enjeu économique du secteur touristique de montagne, aura raison en 2009 de ce texte et la situation antérieure sera rétablie, mais l'épisode montre bien la difficulté à assurer des droits et une protection sociale aux travailleurs qui ne s'insèrent pas dans les cadres normés de l'activité classique.

Quant à la prise en compte globale de la pluriactivité, certes les avancées ont été majeures depuis le premier décret du 3 juin 1977 y faisant référence (Alatras, 2012). Ce texte reconnaissait à l'agriculture pluriactive de montagne son rôle dans le maintien du tissu économique de ces espaces qui se vidaient dramatiquement de leurs forces vives. Quant à la « loi montagne » de 1985, tout d'abord circonscrite à des territoires spécifiques (zones d'altitude et accidentées), elle a ouvert la porte à la reconnaissance de la pluriactivité et de la saisonnalité. Cette loi comportait de nombreuses dispositions d'application nationale, preuve que les expérimentations menées en montagne ont suscité un large écho dans les autres territoires. Mais il faudra attendre encore dix ans pour que ce « droit à la pluriactivité » se traduise en mesures réglementaires (rapports Gaymard de 1994 et Le Pors de 1999). Anicet Le Pors dans son rapport dénonce l'absence de statut de saisonnier, et encourage le recours à la pluriactivité dans une visée de « sécurisation des parcours professionnels ». Belles avancées et réelles innovations juridiques, mais accompagnées du glissement assez subtil de la

problématique de la pluriactivité vers celle de la saisonnalité, qui est sectorielle, à l'inverse de la première, et qui concerne en premier lieu les salariés du tourisme des zones de montagne. La dernière loi de février 2005, relative au développement des territoires ruraux, intègre elle aussi certaines propositions relatives à la pluriactivité⁵. On voit bien que l'idée chemine. Mais les progrès sont globalement lents. Ainsi, le guichet unique de protection sociale prévu pour octobre 1997 n'a jamais été opérationnel, et l'indemnisation du chômage du pluriactif pose toujours un certain nombre de problèmes⁶. Les mesures portant sur la pluriactivité sont souvent des mesures prises à la marge, même si elles sont importantes pour les personnes à qui elles s'adressent. Mais la difficulté voire la réticence des pouvoirs publics à mettre en place les outils permettant de décliner au mieux une politique en faveur de la pluriactivité reste manifeste, et il n'est pas certain qu'amalgamer pluriactivité et saisonnalité ne nuise pas au débat de fond.

Conclusion : la pluriactivité, marge ou nouvelle norme ?

On mesure mal le chemin parcouru entre une pluriactivité combattue - car maintenant le travailleur dans la précarité - et la pluriactivité considérée comme une voie de sécurisation d'activités partielles, ponctuelles ou discontinues. Qu'elle le revendique ou non, la pluriactivité est un lieu de construction d'une norme de l'emploi et de l'activité en émergence, les situations de transition étant des étapes privilégiées de reconceptualisation du travail (Bresson, 2011).

Les théoriciens de l'économie sociale invitent à penser une « politique du travail adaptée au temps présent », qui reconfigurerait les rapports entre pouvoirs publics et société civile et permettrait entre autre d'« endiguer la marchandisation de la vie sociale ». Pour eux, « l'exigence du plein emploi va avec celle de la pluriactivité, c'est-à-dire le partage du temps de chacun entre un travail offrant des garanties en matière de sécurité et de santé, des activités d'utilité sociale bénévoles, des activités de production non monétaires et des activités désintéressées et citoyennes » (Laville, 2001, p.90). Peut-on voir alors dans la pluriactivité, ce « fossile du futur », une « composante de la société à venir » (Boudy, *op. cit.*) ? Il peut être permis de le penser lorsqu'on voit le succès des coopératives d'activité, défendant un nouveau modèle d'entrepreneuriat, vrai terreau pour la pluriactivité et la redéfinition d'une forme d'activité professionnelle. Mais il est plus aléatoire de cerner quel sera le devenir des protections et des solidarités dans ces démarches protéiformes et mal appréhendées, tant il est difficile de penser aujourd'hui un débat public posant le socle d'un futur du travail basé sur des convergences sociales et non sur des conflits et des rapports de force.

Bibliographie

Alatras (2012). La prise en compte de la saisonnalité et de la pluriactivité par les pouvoirs publics. Un historique de la loi montagne à nos jours. Dans *Actes des 13èmes rencontres nationales de la saisonnalité et de la pluriactivité, Bordeaux-Biscarosse, 27 et 28 septembre 2012*, Briançon, ALATRAS.

⁵ Parmi les vingt-deux dispositions relatives aux pluriactifs et aux saisonniers (articles 49 à 71 de la loi) nous pouvons citer : la participation des personnes publiques aux groupements d'employeurs, l'augmentation du seuil de rattachement des recettes non agricoles aux recettes agricoles, l'obligation pour les exploitants de résidences de tourisme situées dans des communes classées ou touristiques de réserver des logements pour des travailleurs saisonniers, la possibilité de voter ou d'inscrire son enfant à l'école dans les communes où l'on exerce son emploi saisonnier, etc.

⁶ Voir en 2014 le nouveau conflit des intermittents du spectacle et les propositions de la Coordination des Intermittents et Précaires sur ce sujet

- Agreste (2006). Enquête sur l'utilisation du territoire. Agreste, 4 p.
- Agreste (2013). Un exploitant sur cinq est considéré comme pluriactif. *Agreste Champagne-Ardenne*, 4, 4 p.
- Amoudry, J.-P. (2002). *L'avenir de la montagne : un développement équilibré dans un environnement préservé*. Rapport d'information n°15 fait au nom de la mission commune sur la politique de la montagne, déposé au Sénat le 9 octobre 2002, Paris, Sénat.
- Association des pluriactifs des Hauts Cantons de l'Hérault (2008). *Manifeste de la pluriactivité*. ERP, Gréta des Hauts Cantons de l'Hérault, Bédarieux.
- Aubert, M. (2013). Les cotisants solidaires : des agriculteurs non reconnus. Dans *Déméter 2013, Dossier Actifs et activités en agriculture : la construction sociale des métiers de l'agriculture*, Paris: Club Demeter, (p.351-356).
- Beffy, M. (2006). En 2005, plus d'un million de salariés ont plusieurs employeurs. *INSEE Première*, 1081, 4 p.
- Benoît, A., Gerbaux F. (1999). La pluriactivité : pratiques sociales et réponses juridiques. Dans Y. Saillard (coord.), *Contributions à l'analyse des mutations du travail*. Toulouse, Octares, (p. 17-26).
- Berthod-Wurmser, M. (2012). En France, les pauvres s'en vont aussi à la campagne. *CERISCOPE Pauvreté [en ligne]*.
- Biche, B., Gerbaux, F., Le Monnier, J. et Perret, J. (1996). *Créer son emploi en milieu rural, les chemins de traverse de la pluriactivité*. Paris: l'Harmattan.
- Boudy, J.-F. (2009). *Vivre de deux métiers, la pluriactivité*. Paris: l'Harmattan.
- Bresson, M. (2011). La précarité : une catégorie d'analyse pertinente des enjeux de la norme d'emploi et des situations sociales « d'entre-deux », *SociologieS [En ligne]*.
- Bureau, M.-C., Perrenoud M., Shapiro R. (2009). *L'artiste pluriel. Démultiplier l'activité pour vivre de son art*. Villeneuve d'Ascq, Presses Universitaires du Septentrion.
- Carneiro, M.-J. (1996). Pluriactivité agricole, l'hétérogénéité cachée. *Cahiers d'économie et sociologie rurales*, 38, (p. 6-36).
- Corsani, A., Lazzarato M. (2009). Travailler dans le secteur du spectacle: les intermittents. Dans M.C. Bureau, M. Perrenoud et R. Shapiro (coord.), *L'artiste pluriel, démultiplier l'activité pour vivre de son art*, Presses universitaires du Septentrion, (p.35-50).
- Couturier, I. (1994). *La diversification en agriculture (aspects juridiques)*. Paris: L'Harmattan.
- Couturier, P. (2007). Espaces ruraux marginaux ou fragiles : les catégories analytiques à l'épreuve des pratiques socio-spatiales dans le Haut-Forez. *Noroi*, 202, (p.21-33).
- Delame N., Thomas G. (2007). De plus en plus de conjoints d'agriculteurs travaillent hors de l'exploitation. Dans *L'agriculture, nouveaux défis*. Paris: Insee références, (p.231-243).
- Dério, P. (1997). Les arrière-pays entre marginalité, retard et innovation. Actes du séminaire Marges, périphéries et arrière-pays. *Montagnes Méditerranéennes*, 6, 33-36.
- Fiorelli C., Tallon H., Dufour A., Moity-Maïzi P., Massein G., Pigache M., Cadier C. (2012). La pluriactivité au risque de la précarité: singularités des rapports au travail et à l'emploi dans les activités rurales. Une étude menée en Languedoc-Roussillon. Communication présentée au *Symposium PSDR3 « Les chemins du développement territorial »*, Clermont Ferrand, 26 p.
- Gouyon, M., Patureau F. (2012). Le salariat dans le secteur culturel en 2009 : flexibilité et pluriactivité. *Culture chiffres*, 2, 16 p.
- Heinich, N. (2008). Régime vocationnel et pluriactivité chez les écrivains : une perspective compréhensive et ses incompréhensions, *Socio-logos. Revue de l'association française de sociologie. [En ligne]*.
- Insee (2015). *Emploi et revenus d'activité des indépendants*. Insee Références, Paris, 156 p.
- Laganier, J., Vienne D. (2009). Recensement de la population de 2006 ; la croissance retrouvée des espaces ruraux et des grandes villes. *Insee Première*, 1218, 6 p.

- Laurent, C., Mouriaux M.-F., Mundler P. (2006). Combinaison d'activités professionnelles et multifonctionnalité de l'agriculture : une étude en Rhône-Alpes. *Document de travail du Centre d'Études de l'Emploi*. Paris, CEE, 70, (p.25-55).
- Laville, J.-L. (2001). Le travail, une nouvelle question politique. *Revue du MAUSS*, 2, (18), 79-91.
- Pagès, A., Vachée, C., Dansac, C. et Loredo, J.-P. (2014). L'intervention sociale en milieu rural, le point de vue des professionnels, *Dossier d'étude CNAF*, 174, 111 p.
- Peripl (2010). Dispositif expérimental « VAE par les saisonniers de Rhône-Alpes ». Rapport de synthèse, Péripl, 34 p.
- Saieilles, S. (2010). Les trajectoires des entrepreneurs néo-ruraux, *Journal of Social Management – Revue Européenne des Sciences Sociales et du management*, 8, (1/2), 137-160.
- Sibaud, L. (2013). *Les musiciens de variété à l'épreuve de l'intermittence : des précarités maîtrisées ?* Paris, L'Harmattan.
- Taleng, F. (2012). *La pluriactivité dans l'agriculture française en 2010*. (Rapport). Paris: DRES-MSA.
- Tallon, H. (2011). « Nous sommes les magiciens des petits revenus ». Une analyse du statut du travail dans des projets de pluriactivité. Dans P. Béguin, B. Dedieu, et E. Sabourin (s/d), *Le travail en agriculture : son organisation et ses valeurs face à l'innovation*. Paris: L'Harmattan, (p. 287-301).
- Tallon, H., Dulcire M., Dubien A. (2013). Penser la pluriactivité dans le Haut-Languedoc : registres de justification et dispositif d'accompagnement. *Revue d'Économie Régionale & Urbaine*, 1, (p.93-117).
- Tallon, H., Tonneau, J.-P. (2012). Le projet pluriactif entre autonomie et précarité. Les défis de l'accompagnement, *Économie rurale*, 330-331, (p.42-55).
- Tallon, H., Valette E., Dério P. (2009). *Les projets pluriactifs en zone rurale, entre ancrage territorial et mobilité spatiale ou professionnelle. Le cas des « hauts-cantons » du département de l'Hérault*. Clermont Ferrand, XLVIe Colloque de l'ASRDLF.